|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/2017/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  28 juin 2017  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances  
et l’économie des transports**

**Trentième session**

Genève, 4‑6 septembre 2017

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

**Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens :  
Projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen**

Rapport sur l’état d’avancement du projet d’autoroute transeuropéenne Nord‑Sud (TEM)[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Communication du Directeur du projet TEM

I. Objectifs du projet

1. La vision du projet TEM à l’horizon 2020 :

Le projet TEM vise à obtenir un rôle de partenaire important de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE) et du Comité des transports intérieurs en matière de gestion des infrastructures routières, et donc à aider les Nations Unies et les États membres du projet TEM à atteindre les objectifs de développement durable en mettant en œuvre les initiatives stratégiques du projet.

2. La mission du projet TEM, définissant la mise en œuvre de cette vision :

Le projet TEM constitue une plateforme de coopération entre les gouvernements de ses États membres qui crée des normes, des bonnes pratiques et des lignes directrices pour toutes les questions systémiques et stratégiques dans le domaine de la gestion des infrastructures routières. Les activités du projet TEM se placent du point de vue des administrations nationales et mettent l’accent sur la question du développement durable.

II. Mise en œuvre du projet TEM en 2017

3. Lors de la soixante-septième session du Comité directeur du TEM, qui s’est tenue le 19 octobre 2016 à Prague, la stratégie du projet TEM pour 2017‑2021 a été adoptée. Sur la base de ce document, M. A. Maciejewski, Directeur du projet TEM, a proposé un programme de travail pour 2017 qui a été accepté par le Comité directeur.

4. Conformément aux principaux objectifs du projet, mentionnés plus haut, les activités menées dans le cadre de la nouvelle stratégie du projet TEM devraient s’articuler autour des axes suivants :

Axe A − Protection de l’environnement ;

Axe B − Organisation et financement des routes et autoroutes ;

Axe C − Systèmes d’information destinés à la gestion de l’infrastructure routière ;

Axe D − Innovation en matière de gestion de l’infrastructure routière ;

Axe E − Sécurité routière.

5. Les thèmes choisis représentent des priorités cruciales pour tous les pays participant au projet TEM. Par conséquent, les pays concernés devraient mettre en commun leurs données d’expérience, leurs connaissances et leur savoir‑faire afin d’éliminer les erreurs courantes et les obstacles potentiels dans les domaines identifiés.

III. Activités à mener en 2017

6. Sur la base de ce programme de travail, les tâches suivantes ont été incluses dans le plan de travail du projet TEM pour 2017 :

a) Renforcer les capacités des pays participants au projet TEM par des échanges de connaissances et de pratiques optimales dans les domaines suivants : financement des projets d’infrastructure, gestion de la sécurité routière, normes d’entretien des routes et autoroutes, normes de sécurité dans les zones de travaux routiers ;

b) Accroître l’attractivité du projet TEM, à la fois pour les pays participant au projet et pour les pays voisins, grâce à un programme de travail amélioré et à une meilleure communication sur les réalisations du projet ;

c) Offrir des produits et des prestations de qualité sur les sujets liés au développement du réseau TEM, avec la participation active des représentants des pays participant au projet TEM ;

d) Participer efficacement au développement des liaisons de transport Europe‑Asie et coopérer avec les organisations internationales et européennes œuvrant dans le domaine du transport (Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR), Association mondiale de la route (AIPCR), Intelligent Transport Systems and Services for Europe (ERTICO)) ;

e) Renforcer la coopération avec le programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme) des États‑Unis d’Amérique ;

f) Fournir un appui administratif efficace au projet TEM grâce à un plan de travail amélioré et à un plan de dépenses axé sur les résultats pour 2017.

7. Il convient de poursuivre les discussions sur les activités de collecte et de diffusion de données relatives au projet TEM. Le Comité directeur du projet se penchera sur des questions telles que les renseignements nécessaires, l’élaboration de cartes du réseau TEM et leur présentation sur le Web.

8. Présentation de trois rapports en relation avec les domaines énumérés au paragraphe 6 a).

9. Les activités suivantes ont déjà été menées à bien en 2017 :

a) Le Comité directeur du projet TEM a tenu sa soixante‑huitième session les 20 et 21 février 2017, à Genève. Le Directeur du projet, M. A. Maciejewski, a présenté un rapport concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du projet TEM ;

b) Dans le cadre du volet V du programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme) ont lieu chaque année des échanges de connaissances et de savoir‑faire entre ingénieurs des ponts et chaussées nord‑américains et européens. Le programme iHEEP est une initiative des États‑Unis d’Amérique dont l’équivalent en Europe est le projet TEM. La coopération avec le programme iHEEP a débuté en 1993, et la vingt‑quatrième réunion annuelle TEM/volet V du programme iHEEP s’est tenue à Dubrovnik (Croatie) du 4 au 7 juin 2017. Le séminaire de cette année était consacré à l’un des thèmes prioritaires du projet TEM : les normes d’entretien des routes et autoroutes. Des représentants de pays participant au projet TEM et du Département des transports de quatre États des États‑Unis d’Amérique ont fait part de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques en matière de financement de la construction, de la réfection et de l’entretien des routes ;

c) Conformément aux décisions de la soixante‑huitième session du Comité directeur du projet TEM, la CEE a recruté un Directeur du projet et un Coordonnateur de la stratégie. Ces deux personnes sont responsables de l’exécution du projet et de l’administration du Bureau central du projet. M. A. Maciejewski et Mme A. Cybulska ont été choisis pour occuper ces deux postes ;

d) Sur la base du plan de travail adopté, un séminaire sur le fonctionnement et le financement de la gestion nationale des infrastructures routières ainsi que sur les normes de sécurité dans les zones de travaux routiers est prévu pour la deuxième moitié de 2017. Plus de 20 experts de pays membres du projet TEM et de l’Union européenne devraient échanger leurs expériences.

IV. Défis à relever en 2017

10. Le projet TEM doit gagner en visibilité et en notoriété, mais aussi produire davantage de résultats concrets. L’une des principales tâches du Bureau central du projet TEM sera de promouvoir les activités menées dans le cadre du projet afin de faciliter la collaboration avec les autres parties prenantes et d’essayer d’attirer de nouveaux pays participants. Il s’agit également de donner des gages de fiabilité aux partenaires existants.

11. En 2017, le Directeur du projet TEM travaillera à l’élaboration de trois rapports.

12. La nouvelle stratégie du projet TEM doit être mise en œuvre sans heurts et avec une plus grande participation des États membres du projet.

V. Conclusions

13. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail approuvé par le Comité directeur.

14. Conformément à l’Accord relatif au fonds d’affectation spéciale pour le projet TEM, il traite de questions prioritaires pour les pays participants afin d’accélérer l’intégration des réseaux d’infrastructures de transport entre les pays de l’Europe occidentale et de l’Europe orientale. En outre, le projet TEM favorise une meilleure harmonisation de leur législation et la création de normes routières communes afin d’assurer une meilleure qualité de services sur les principaux corridors des pays participants (par exemple dans les domaines de la sécurité routière, de l’intermodalité, des systèmes de transport intelligents et du financement).

1. \* Le présent document a été soumis en retard en raison de la transmission tardive de renseignements provenant d’autres sources. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Le présent document n’a pas été édité avant d’être envoyé aux services de traduction de l’ONU. [↑](#footnote-ref-3)